

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-393-1929 promulguant 1e décret du 10 juin 1929, modifiant le décret du 4 février 1904, sur le service de la justice à la Côte francs les Somalis.

n° 05-393-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 août 1929

Numéro JO
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro
31 août 1929

VISAS

Le gouverneur p. i. de la Cote des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1888

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 10 juin 1929, modifiant le décret du 4 février 1904, sur le service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu le câblogramme n° 77, du 17 juin 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est promulgué dans la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 10 juin 1929 modifiant le décret du 4 février 1904 sur le service de la justice à la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

G. COCHARD.